

WALTER WELLMAN NE PEUT ATTEINDRE LE POLE NORD

Sa deuxième tentative de se rendre en ballon à l'extrémité de la terre échoue complètement. — Une ascension sensationnelle. — Rupture de la corde de manoeuvre.

Spitzberg, 23. — La seconde tentative de Walter Wellman d'atteindre le pôle nord, en ballon, a échoué. Pendant toute la nuit du 14 août, Wellman et ses compagnons attendirent un changement de vent, et, à 5 heures, le 15, on décida de partir. Le dirigeable "America" fut sorti de son garage et Wellman, Vaniman, Lound et Popoff prirent place dans la nacelle. Vaniman, qui était le mécanicien en chef de l'expédition, donna aux ouvriers l'ordre de lâcher le ballon. Il était alors dix heures et quart. Le ballon fut soulevé par une rafale, mais de près le garage et s'éleva dans les airs. La corde de manoeuvre fut ramassée sans difficulté et un des moteurs fut immédiatement mis en action. L'aérien s'éleva au-dessus de la baie, Wellman tenant le gouvernail. A côté de lui se tenait Popoff, tandis que Vaniman et Lound s'occupaient du moteur. Le problème consistait alors à sortir de la baie étroite entourée de hautes montagnes, où les contre-courants envoyaient l'aérien tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Wellman essaya d'abord de gagner l'ouest, en passant par le détroit de l'est, mais une forte rafale poussa l'"America" vers les rochers. En les évitant, l'aérien décrivit un grand cercle et essaya de sortir par le détroit de l'ouest. Là encore il rencontra un vent violent. On prit alors la direction de Sternburg, une pointe qui était il y a deux cents ans, un lieu de villégiature.

Wellman et Vaniman étaient à ce moment très satisfaits de la conduite du gros aérien. Un quart d'heure après le départ, ils étaient au-dessus de la mer libre et se dirigeaient vers le nord.

Tout allait bien, mais à midi, Wellman constata que la corde de manoeuvre s'était rompue.

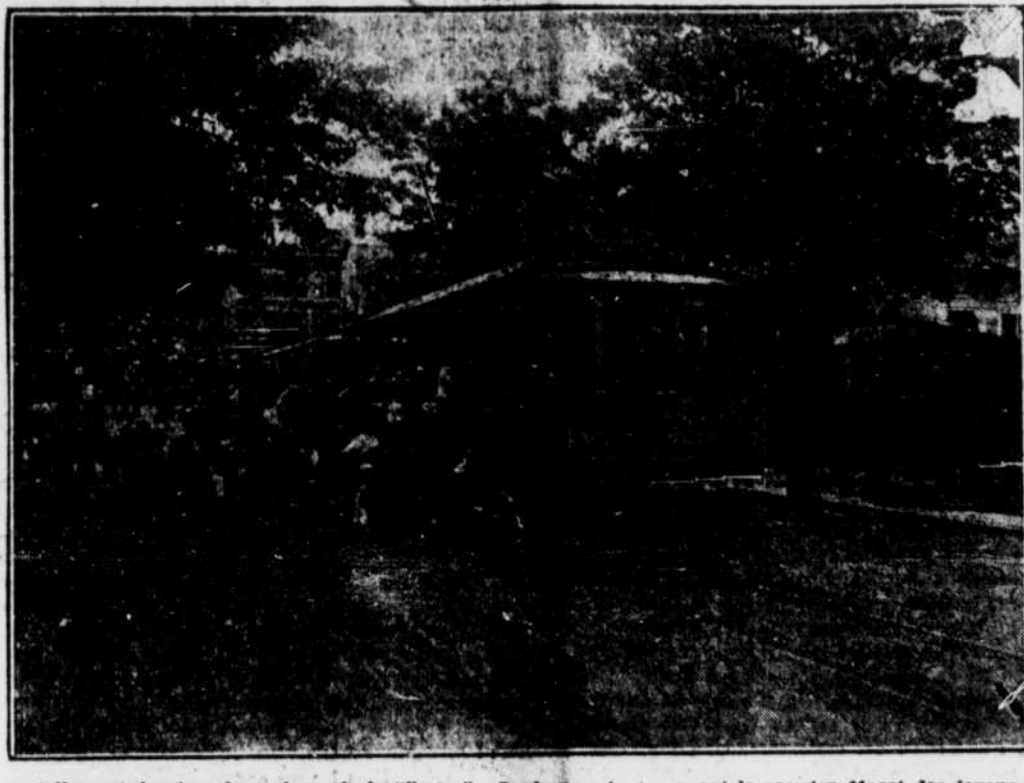
Soulagé d'un poids de mille livres, l'aérien s'éleva rapidement dans les nuages, à un mille au-dessus de la mer, et à cent milles au nord de la côte du Spitzberg. Les montagnes et les glaciers, dit Popoff, s'élevaient dans un panorama splendide. A une grande hauteur, nous rencontrâmes un courant très fort. Le moteur fon-



L'explorateur Walter Wellman dont la tentative d'atteindre le pôle nord a échoué, le 15 août.

LE DERNIER PIQUE-NIQUE

C'est aujourd'hui que la "Presse" termine la série de ses fêtes champêtres au Bout-de-l'Île. — C'est au tour des petits de la partie Est, qui ont répondu en nombre à l'invitation.



Le quatrième et dernier pique-nique de la "Presse". Quelques minutes avant le premier départ des joyeux ex-Bout de l'Île, angle des rues Lasalle et Notre-Dame. Photo. de l'artiste de la "Presse".

La "Presse" donne aujourd'hui son dernier pique-nique de la saison. Les jours de chaleur sont pratiquement terminés et la réouverture des classes se fera dans quelques jours. Il ne saurait donc être question d'organiser une autre fête champêtre.

Comme tous les précédents, le dernier pique-nique de la série aura été un immense succès. Plus de cinq mil-

UNE TRAGEDIE A ST LEONARD

M. ANTOINE MARTIN EST FRAPPE PAR UN TRAIN, JEUDI DERNIER, ET SUCCOMBE A SES BLESSURES DANS LA SOIREE.

(Du correspondant régulier de la Presse) Saint-Leonard d'Aston, 23. — Jeudi dernier, un brave cultivateur de la localité a trouvé la mort dans des circonstances poignantes. M. Antoine Martin revenait du champ où il avait porté un godailler à son fils. Il passa sur la voie de l'intercommunal. A Bureau, un train le renversa. Il fut placé dans le fourgon à marchandises et transporté à Saint-Leonard, à la demeure de M. l'abbé Bergeron, rentier, où il rendit le dernier soupir.

M. Martin était sourd. Il était âgé de 74 ans. Les funérailles ont eu lieu ce matin à Saint-Leonard, où repose la dépouille de Mme Martin. La victime de cet accident avait l'estime de tous, les M. le docteur Cloutier, coroner, de Nicolet, a permis l'inhumation, après enquête.

LE BANQUET GOULIN

(Du correspondant régulier de la Presse) Saint-Jean, 23. — A une réunion du comité d'organisation de la grande démonstration Goulin, qui aura lieu le 6 septembre à St Jean, on a complété les détails de l'organisation et nommé les principaux officiers de ce comité qui se compose d'un grand nombre de citoyens. Voici leurs noms: Président, M. Gabriel Marchand, député de St Jean; vice-présidents, MM. Joseph Lemers, député de St-Jean-Hervé, et J. A. Benoit, député d'Iberville; secrétaire-trésorier, M. Stanislas Poulin, avocat; comité de réception, Son Honneur, le maire A. Gervais; M. Henderson Black, pro-maire, et M. P. A. Chasé, C. R., aviseur légal de la ville de St Jean. Nous avons déjà publié le programme de la journée. Quant au banquet, il aura lieu chez les Sœurs Grises.

ON LUI VOLE SA BOURSE

Les pickpockets opèrent de ce temps-ci avec grand succès. Leur dernière victime est M. Gédéon Lebel, hôtelier de la rue Craig-Est. M. Lebel s'est fait voler sa bourse à la montagne, hier après-midi. Les deux-lains ont opéré avec la plus grande habileté.

Ce matin, l'hôtelier portait plainte au bureau de la sûreté, et, à midi, les détectives McLaughlin et Pigeon arrêtaient trois individus soupçonnés d'avoir commis le vol.

M. Lebel se rendra cet après-midi, à la Sûreté pour voir s'il ne reconnaîtrait pas les suspects.

PERSONNEL

M. Amédée Turcot, ci-devant de la banque des Cantons de l'Est, partira demain pour Moncton (N. B.), où il prendra la direction d'une succursale nouvelle qu'ouvre la banque provinciale. M. Turcot est le fils de M. le docteur Eugène Turcot, de Saint-Hyacinthe. Nos souhaits de franc succès lui sont acquis.

FEU LE NOTAIRE SOLYME CARREAU

ANCIEN ECHEVIN ET ANCIEN GREFFIER DE LA CITE DE ST-HYACINTHE, IL MEURT, MIER, A L'AGE DE QUARANTE-CINQ ANS. — BIOGRAPHIE.

(Du correspondant régulier de la Presse) Saint-Hyacinthe, 23. — Un de nos concitoyens les plus estimés, M. Solyne Carreau, notaire, est mort hier matin.

Malade depuis quelque temps, il semblait prendre un mieux sensible et se remettre, pour de bon, aux affaires.



Feu le notaire Solyne Carreau, ancien échevin et ancien greffier de la ville de Saint-Hyacinthe.

affaires de son importante étude, quand une violente attaque du mal dont il souffrait, affaiblissement cardiaque, l'a emporté soudain.

Le défunt, ancien échevin et ancien greffier de la cité de Saint-Hyacinthe, était fort connu dans le monde des affaires; il s'occupait très activement d'assurances et était l'administrateur de successions considérables. C'était un citoyen courtois qui comptait de nombreuses et solides amitiés.

Solyne Carreau, était né à Saint-Grégoire d'Iberville le 28 septembre 1863. Ses études classiques terminées au petit séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, il étudia la loi; en 1889, il était admis à la pratique du notariat.

De longues années durant, à Saint-Hyacinthe, il fut député-régistrateur; et, après avoir occupé un siège d'échevin à l'hôtel de ville, il devint greffier de la cité, position qu'il abandonna il y a quelques mois pour se remettre à l'exercice de sa profession.

Une épouse née LaMothe (Marie-Louise) et une fille, Jeanne, survivent au regretté défunt.

En signe de deuil, le drapeau flotta à mi-mât sur l'hôtel de ville. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 courant et c'est en l'église cathédrale que sera célébré le service funèbre, après l'entrée en gare du convoi de Montréal. A la famille en deuil, nous offrons l'expression de nos sympathies bien vives.

CE CAUTIONNEMENT

L'acceptation du cautionnement dans l'affaire d'indignation de M. W. Villeneuve contre la ville, les pavages, a été remise à cet après-midi, à trois heures.

LE FATAL GAZ D'ECLAIRAGE

UN ETANGER EST ASPHYXIE ACCIDENTELLEMENT DANS SA CHAMBRE. — IL NE SA-VAIT PAS SE SERVIR DU GAZ.

En descendant du "Corsican", vendredi, un étranger dont le nom apparaît sur les papiers d'immigration comme G. Gregory, prit une chambre pour la nuit dans un café de la rue Craig. Pendant son sommeil il a été asphyxié par le gaz d'éclairage.

La victime ne savait pas, apparemment, comment se servir du gaz, car après qu'il eut pris son repas, vendredi, au Café Emerald, 125 rue Saint-Antoine, il demanda une chaudière. On lui dit que dans l'établissement on se servait de gaz, et un garçon fut dépêché pour lui expliquer comment se servir de ce fluide. De bonne heure, samedi, M. Simpson sentit une forte odeur de gaz qui semblait venir de la chambre de Gregory. La porte fut ouverte et l'occupant trouvé inanimé. On tenta en vain de lui faire reprendre l'usage de ses sens. Une voiture d'ambulance fut appelée sur les lieux, et le malade transporté à l'hôpital général où il rendit le dernier soupir, hier après-midi, à 2 h. 15.

Dans la valise de l'infortuné on a trouvé un grand nombre de livres. Le défunt avait écrit quarante-huit lettres, il s'était entretenu à Liverpool comme passager de troisième classe, à bord du "Corsican". Gregory a, croit-on, souffert le bec de gaz, puis s'est mis au lit pour ne se réveiller jamais.

Ce matin, à la morgue, après examen des papiers de la victime de l'empoisonnement accidentel par le gaz, on a vu que l'infortuné s'appelait Georges Gregory. C'était un diacre. Il voyageait en compagnie du Révérend Georges Esau. Tous deux viennent de Mésopotamie. Gregory était porteur d'une lettre de son frère, le Rév. Mr. Surges, demandant aux compatriotes du voyageur, de souscrire pour l'édification d'une école, d'une église et d'un orphelinat dans sa patrie.

En quittant la Mésopotamie, les voyageurs se rendirent à Marseille et de là dans une ville d'Angleterre. Gregory était venu en Amérique, comptant la générosité de ses compatriotes, pour l'oeuvre qui lui était chère.

LE FEU DANS LES FUSILS

(Du correspondant régulier de la Presse) Québec, 23. — Hier midi, le feu éclata dans l'armurerie Ross, sur les planches d'Abraham. On comprend que dans un tel foyer l'incendie eut pu prendre en peu de temps, des proportions considérables. Les gardiens de l'édifice se mirent à la besogne et quand les pompiers arrivèrent sur les lieux l'incendie était déjà maîtrisé. Les dommages n'en sont pas moins assez considérables.

FEU L'ABBE T. DUCY

Une dépêche de New York annonce la mort de M. l'abbé T. Ducey, curé de la paroisse Saint-Léon de cette ville. M. l'abbé Ducey est mort à sa maison de campagne "Saint James". C'était un homme de bien très connu dans la grande métropole des Etats-Unis.

UNIVERSITE LAVAL

C'est le mardi 7 septembre que s'ouvrira l'année académique à l'Université Laval.

LE FEU A VANKLEEK HILL

Un incendie éclate à minuit dans les écuries de l'hôtel Dominion et rase les établissements Timmins, Farmer, Ling, Matte et Saucier en moins d'une heure.

\$30,000 DE PERTES.

(Spécial à la "Presse") Vankleek Hill, Ont., 23. — Un peu après minuit, ce matin, un violent incendie s'est déclaré ici et, en peu de temps, a fait pour trente mille dollars de dommages dans divers établissements.

Le feu éclata dans les écuries de l'hôtel Dominion, propriété de M. Timmins. On ne s'en explique pas l'origine. Les flammes, trouvant un combustible facile dans les fourrages et les boîtes sèches, se répandirent avec rapidité à l'hôtel, et toute la propriété y passa sans que les sapeurs, établissant une chaîne de seaux, eussent réussi à protéger même les établissements environnants. En moins d'une heure, la sellerie Farmer, très importante, la buanderie Long Ling, les établissements de MM. Matte, tailleur, et Saucier, bijoutier, étaient réduits en cendres.

Il va sans dire que ce désastre a profondément affligé la localité. On nous dit que la reconstruction recommencera aussitôt. Les assurances sont faibles, par comparaison avec les pertes.

Heureusement, personne n'a été blessé par les flammes ou les débris croulants. Chacun a travaillé avec ardeur et c'est à l'ensemble d'efforts héroïques que le village d'aujourd'hui de survivre à l'incendie.

Les édifices incendiés formaient un bloc de maisons non loin de la gare du Pacifique. Il n'y a pas d'aqueduc, ici. C'est pourquoi la lutte a été si difficile contre l'élément dévastateur. Devant ce désastre, il est question d'insister auprès du Conseil pour faire établir un système d'aqueduc.

Un malaise sérieux existe, dans toute la population, et on craint le renouvellement de la terrible scène de cette nuit.

COMMISSION DES FINANCES

LES EXPROPRIATIONS DU PARC LAFONTAINE ET DU SQUARE PAPINEAU. — L'ECLAIRAGE DU PARC LAFONTAINE. — LE BAIN DU QUARTIER PAPINEAU.

La commission des Finances a nommé ce matin M. le recorder Dupuis, commissaire pour les expropriations du parc LaFontaine et du square Papineau. Les évaluateurs de la Ville seront MM. Owens et Prévost, pour le parc LaFontaine, et MM. Perrin et Eward, pour le square Papineau.

— La commission des Parcs a obtenu \$375 pour acheter dix lampes Yale à gazoline pour le parc LaFontaine. Cela fera en tout 23 lampes, c'est-à-dire que le parc sera éclairé comme par le passé et que l'on pourra se dispenser d'avoir dorénavant recours à la "Montreal Light, Heat and Power Co."

— Six mille dollars ont été votés pour l'achat d'un terrain, situé à l'angle des rues Nelson et de Lormier, où sera construit le bain des quartiers Papineau et Saint-Marie.

— Le trésorier de la Ville a demandé à la commission de s'occuper encore de la question d'agrandir le bureau des évaluateurs. Il a signalé le fait que si les brouillons étaient détruits, il serait impossible à la Ville de continuer son service jusqu'à ce que ces livres fussent rétablis et ce serait la base même du système financier de la ville qui serait compromise. On demandera au conseil de donner instruction à la commission de l'hôtel de la Ville de chercher les moyens de se rendre à cette demande, la plus tôt possible.

L'AFFAIRE DU POSTE NO 13

LES AVOCATS DE LA VILLE DEVONT ETUDIER LA PREUVE ET CONSEILLER AU CONSEIL CE QU'IL DOIT FAIRE.

La commission chargée de l'enquête sur l'affaire du poste No 13 a décidé ce matin de déposer devant le conseil tous les documents qui résultent de ses recherches et de recommander que le tout soit envoyé aux avocats de la ville. Ceux-ci étudieront la preuve puis feront rapport au conseil qu'ils recommandent, selon le cas, de continuer les travaux de construction ou d'annuler tous les contrats.

Plusieurs membres voulaient que la Commission fit elle-même ses recommandations, mais l'échevin Lavallée a fait remarquer qu'elle n'en avait pas le droit, ses instructions étant tout simplement de faire l'enquête.

M. A. Saint-Martin a envoyé son compte de sténographie. Il réclame \$250 à raison de 16 cents les cent mots, conformément à son contrat. La commission pensa d'abord à compter tous les mots mais elle recula devant l'énormité de ce travail. On a décidé de remettre le compte entre les mains de l'avocat en chef de la Ville qui vérifiera le compte selon la méthode employée au palais de Justice.

MORT DANS UNE ETABLI

(Du correspondant régulier de la Presse) Sainte-Anne de la Péraie, 23. — Un cheministe a été trouvé mort dans l'étable de M. Augustin Cadot, hier matin. Cet homme, qui a déjà été au service de M. Denis Grandmont, de Champlain, disait se nommer Jos. Bédard. On ne sait où il vient. Il est âgé de 46 ans environ. Le coroner n'a pas jugé nécessaire d'ouvrir une enquête.

INDIEN ECRASE PAR UN AUTO

Thomas Blue, un Indien de Caughnawaga, a été renversé par une automobile, samedi après-midi, à l'angle des rues Saint-Antoine et Windsor. Le malheureux a été transporté à l'hôpital-général où les chirurgiens ont déclaré qu'il souffrait de la fracture d'un bras. Blue a aussi de douloureuses contusions à la figure.

LES SCENES DISGRACIEUSES

UNE BATAILLE EN REGLE, PROVOQUEE PAR UN MOTIF FUTILE, A LIEU, ENTRE JUIFS ET CANADIENS, SAMEDI SOIR. — ESCOUADE DE POLICIERS.

Une bataille en règle a eu lieu, samedi soir, à l'angle du Boulevard St Laurent et de la rue Demontigny, entre des Israélites et des Canadien-Français. Un bambin, paraît-il, aurait provoqué le désordre, en tirant à barbe à un vieil Israélite.

Quoi qu'il en soit, quand la police du poste No 4 fut appelée sur le théâtre des hostilités, une vingtaine de Canadien-Français et de Juifs étaient aux prises.

Il y eut de part et d'autres des coups violents d'échanges. On estime que pas moins de mille personnes ont été témoins de la bataille.

L'agent Desmarcotte dont la force prodigieuse est bien connue, commandait le peloton de constables chargés de rétablir l'ordre. La police a eu grand-peine à disperser les manifestants.

Les arrestations suivantes ont été faites: Harry Lobovitch, 826 Boulevard Saint-Laurent; Joseph Kentslinger, 9 Jubilee, et Jos. Vineberg, 891 Demontigny.

Les prévenus auront à expliquer leur conduite devant le recorder.

LE BETON DOIT ETRE ANALYSE

UN INSPECTEUR RAPORTE A LA COMMISSION DE LA VOIRIE, DU BETON QUI S'EFFRIE SOUS LES DOIGTS; ON A FORCE L'ENTREPRENEUR A RECOMMENCER SON OUVRAGE.

M. Ernest Fusey, inspecteur à l'emploi de la Voirie, a fait ce matin rapport à la commission qu'il a inspecté les travaux de pavage faits rue Desjardins et qu'il a trouvé le béton mal fait. Il en avait apporté un échantillon qui se brise sous les doigts et qui s'effrite. Cet échantillon fut confié à MM. Barlow et Auclair qui, après l'avoir examiné, déclarèrent qu'il n'était pas conforme au cahier des charges.

M. Fusey déclara que l'inspecteur des travaux de la rue Desjardins se nomme Masson et qu'il est un neveu de l'échevin Bumbay. Il a été décidé de soumettre à l'analyse l'échantillon de béton qui avait été apporté.

M. Auclair, questionné par l'échevin Gallery, déclara qu'il avait lui-même visité les travaux de pavage de cette rue. Trouver le béton mal fait, il en avertit l'entrepreneur et le força à recommencer toute la fondation sur une longueur d'environ six cents pieds. Les travaux sont faits en cet endroit par la "Sicily Asphalt Co."

ELLE MEURT NONAGENAIRE

Mme Marie-Louise Sauvageau, épouse d'Eustache Paquin, est décédée ce matin à l'âge de 97 ans et quatre mois, à sa demeure, 50 rue Desjardins, Hochelaga. La vénérable nonagenaire avait vu le jour dans

Mme Marie-Louise Sauvageau, épouse d'Eustache Paquin, est décédée ce matin à l'âge de 97 ans et quatre mois, à sa demeure, 50 rue Desjardins, Hochelaga. La vénérable nonagenaire avait vu le jour dans

Mme Marie-Louise Sauvageau, épouse d'Eustache Paquin, est décédée ce matin à l'âge de 97 ans et quatre mois, à sa demeure, 50 rue Desjardins, Hochelaga. La vénérable nonagenaire avait vu le jour dans

BELLE ET JOYEUSE FETE RELIGIEUSE A AHUNTSIC

Elle a été présidée par Mgr l'archevêque de Montréal. — La bénédiction d'une cloche, don de M. Trefflé Bastien. — Sermon par M. l'abbé Dupuis.

Ahuntsic, ce charmant endroit de villégiature, situé aux portes de Montréal, a été, hier, le théâtre d'une magnifique et impressionnante cérémonie religieuse.

Ainsi qu'il s'y était engagé, Mgr l'archevêque de Montréal est allé dans le joli village, présider au baptême d'une cloche.

Toutes les maisons avaient été décorées avec beaucoup de goût pour la circonstance.

A trois heures précises, M. le maire Bruchési arrivait en automobile, aux accords joyeux de la fanfare Saint-Charles, à l'humaine mais poétique chapelle où devait avoir lieu la plénière cérémonie. Sa Grandeur avait été acclamée sur un long parcours par les fidèles.

La cloche qui devait être baptisée avait été placée bien en vue en avant de la chapelle. Rappelons immédiatement que cette cloche qui se fera maintenant entendre tout les jours, à Ahuntsic, est un gracieux cadeau de la ville Saint-Louis à M. Trefflé Bastien, le généreux citoyen qui a doté la localité d'un temple religieux.

La cérémonie commença par des chants puis M. l'abbé Dupuis, chapelain du couvent de Sacré-Cœur prononça une très élogieuse allocution.

Il prit pour texte ces paroles ti-



M. Trefflé Bastien, le généreux citoyen qui a doté le charmant village d'Ahuntsic d'un temple religieux.

rées du Pontifical: "Vox Domini", cette cloche est la voix du Seigneur.

L'orateur, dans le langage poétique qu'on lui connaît, nous a dit ce qu'est la cloche bénie qui convoque les fidèles à la prière, et son rôle sur la terre.

La cloche est une harmonie. Quand elle sonne le soir, nous sommes pris d'une rêverie qui nous transporte jusqu'au ciel. La cloche est monotone, mais à la manière de la mer, de la forêt. Oh! comme on aime à l'entendre quand elle s'élève.

A suivre sur la page 5

UNE GRANDE JOURNÉE DE SPORT NAUTIQUE

Superbes régates à Châteauguay, Chambly, Saint-Eustache, Hudson Heights, Pointe-Claire et Maisonneuve. --- Courses contestées. --- Illumination. --- Des milliers de spectateurs.

RÉGATES À ST EUSTACHE

Des envoies spéciaux de la "Presse" ont été envoyés à St-Eustache, le club nautique de l'endroit donnait ses premières régates annuelles et, hélas, nous ne le dirons pas, elles ont obtenu un éclatant succès. La fête avait attiré une foule de visiteurs de Montréal et des environs. Tous ont été très satisfaits du spectacle offert et se sont bien promis de retourner à St-Eustache à la prochaine occasion.

A 2 heures de l'après-midi, il y avait plus de deux mille personnes sur le pont de Bellevue, d'où elles dominaient tout le parcours des courses. Un nombre

couvert à tous : 1er, MM. F. Speck et Everett Smith ; 2èmes, MM. W. E. Power et W. H. Harquail.

14. — Course à la nage, pour messieurs, 50 verges : 1er, Ernest de Bellefeuille ; 2ème, Charles Dorian.

15. — Course en canot : 1er, Adalbert Labelle ; 2ème, Gérard Lauson ; 3ème, Eugène Vau.

16. — Course à la nage, cinquante verges, pour messieurs : 1er, Adalbert Labelle ; 2ème, D. Bertrand ; 3ème, Gérard Lauson.

Mat horizontal, grisé : 1er, Arthur Grégoire ; 2ème, Ramon Lauson ; 3ème, Vini Power.

A. Bâille.

Comité du feu d'artifice — MM. Alcide Chausé, président ; Arthur Bernier, Alb. Lafrance, L. Denault, H. Thibault, G. Guitard, W. O'Donoghue et Isidore Bélair.

Comité de musique — MM. G. Rueland, président ; S. Dominique et S. St Maurice.

Juges — MM. J. Villeneuve, G. N. Fautoux, Dr C. Marill, Dr U. Paquin, J. M. Goulet, J. E. Vallancourt et Hector Champagne.

Starters — MM. E. Champagne, Denault et A. Fautoux.

ment se placer en avant de l'un des concurrents et faillit causer un accident.

La conduite chevaleresque de l'équipage de Valois l'a probablement privée de la victoire dans la course senior en canots, quatre avirons. Alors que l'embarcation de ce club était un peu en avant après le virage, l'un des membres du St-Stephen qui venait à ôter tomba à l'eau. Le voyant en danger, les gens de Valois l'aidèrent à remonter pour se porter à son secours. Le St-Stephen fut vaincu, mais perdit la course.

Les prix ont été distribués aux vainqueurs immédiatement après les régates qui se terminèrent à 7 h 30.

Dans la soirée il y eut illumination. Le coup d'oeil était vraiment de toute beauté.

SOMMAIRE DES COURSES

Course en canot, un aviron, club, un mille : 1. R. Laine ; 2. R. Adams ; 3. W. Creighton ; 4. J. Bain. Temps : 5.412.

Course en canot, un aviron, senior : 1. Geo. Kelly, Grand Tronc ; 2. B. Glass, Grand Tronc ; 3. D. Aquil, St-Stephen. Temps : 5.374.

Course en canot, un aviron, junior : 2 participants — 1. G. White, Cartierville. Temps : 5.30.

Course en canot, deux avirons, senior : 1. Smith et Curtis, St-Lambert ; 2. Broderick et Kelly, Grand Tronc. Temps : 5.30.

La course réunit sept participants, mais le départ fut défectueux, et l'un des canots resta à la ligne.

Course pour canots de guerre, 1/4 mille : 1. Châteauguay, 3.498 ; 2. St-Lambert, 3.51 ; 3. Grand Tronc, No 1 ; 4. Grand Tronc No 2 ; 5. St-Stephen ; 6. Cartierville.

Course en périssoire, quatre rames, 1/4 mille : 1. Équipe de Coleman, Lachine ; 2. Équipe de Sulby. Temps : 5.24.

Course en canot, deux avirons, junior, 6 participants : 1. St-Lambert et Kay, Valois ; 2. Ferguson et Laing, Grand Tronc. Temps : 5.03.

Course en canot, monsieur et dame, 6 participants : 1. M. Laing et Mlle B. Russell ; 2. M. Bain et Mlle E. Russell. Temps : 5.24.

Course en chaloupe à fond plat, pour les citoyens de Châteauguay, 2 paires de rames : 1. Lalumière et Lussier ; 2. Les frères Lalumière.

Course en canot, quatre avirons, senior : 1. St-Stephen. Temps : 5.42.

Course en canot, quatre avirons, junior : 1. St-Lambert ; 2. Grand Tronc. Temps : 4.27.

Course pour canots de guerre, un mille, 5 participants : 1. Châteauguay ; 2. Grand Tronc, No 1.

Course de yachts, 1/2 mille, 3 participants : 1. "Floriana" ; 2. "Hector Racine" ; 3. "Florida" ; 4. M. Martin, de Lachine.

Le vainqueur est un yacht à trois cylindres et est probablement le plus rapide de la classe sur le lac St-Louis. Il a gagné à Vaudreuil et à Ste Anne de Bellevue, dans ces derniers temps.

RÉGATES DU CLUB NAUTIQUE DE MAISONNEUVE

Les régates annuelles du Club Nautique de Maisonneuve ont eu lieu samedi dernier. A une heure de l'après-midi, la foule commença à envahir la terrasse du parc Viauville pour être à l'heure des courses.

Les régates furent très intéressantes et les participants furent très nombreux. Les courses furent très disputées. La maison du club était richement décorée et présentait un aspect très agréable.

Le principal point d'observation était le pont du New York Central, d'où des milliers de personnes suivirent les péripéties des différentes courses. Les rives ombragées de la rivière étaient aussi bordées de spectateurs et l'on put dire que trois à quatre mille personnes ont assisté aux régates.

L'enthousiasme a régné tout l'après-midi, en dépit de la chaleur apportée à l'exécution du programme. C'est qu'en effet Châteauguay a gagné les deux courses pour canots de guerre. Dans la

première, sur une distance d'un demi-mille, l'équipe de Châteauguay a battu cinq adversaires, triomphant du club St-Lambert par trois-quarts de longueur, dans une course étonnante au possible. La foule excitée au plus haut point ne cessa d'encourager ses favoris, et ce fut pendant les dernières minutes de la course, une clameur assourdissante. Lorsque l'équipe locale franchit victorieusement la ligne d'arrivée, une formidable acclamation monta vers le ciel, saluant le triomphe des vaillants canotiers de Châteauguay.

La même scène d'enthousiasme se reproduisit à la fin de la journée, lorsque l'équipe du canot de guerre repêta sa victoire dans l'épreuve d'un mille. Dans la course en chaloupe à fond plat, pour citoyens de Châteauguay, un canot automobile vint maladroite-



RÉGATES À CHATEAUGUAY

(De l'envoyé spécial de la "Presse")

Châteauguay était en fête samedi. Le club nautique de l'endroit donnait ses régates annuelles, les sixièmes de la série. La température était tout ce que l'on pouvait désirer et l'assistance, par suite, était énorme. Les trains réguliers et le train d'excursion venant de Montréal amoncèrent près de quinze cents visiteurs.

La jolie et pittoresque rivière Châteauguay était couverte de centaines d'embarcations de tous genres, canots, chaloupes, esquifs et yachts. Ces derniers furent une véritable plaie. Se plaçant constamment dans la zone des coureurs, entravant leur marche, et retardant le programme et furent une source d'ennuis.

Le principal point d'observation était le pont du New York Central, d'où des milliers de personnes suivirent les péripéties des différentes courses. Les rives ombragées de la rivière étaient aussi bordées de spectateurs et l'on put dire que trois à quatre mille personnes ont assisté aux régates.

L'enthousiasme a régné tout l'après-midi, en dépit de la chaleur apportée à l'exécution du programme. C'est qu'en effet Châteauguay a gagné les deux courses pour canots de guerre. Dans la

première, sur une distance d'un demi-mille, l'équipe de Châteauguay a battu cinq adversaires, triomphant du club St-Lambert par trois-quarts de longueur, dans une course étonnante au possible. La foule excitée au plus haut point ne cessa d'encourager ses favoris, et ce fut pendant les dernières minutes de la course, une clameur assourdissante. Lorsque l'équipe locale franchit victorieusement la ligne d'arrivée, une formidable acclamation monta vers le ciel, saluant le triomphe des vaillants canotiers de Châteauguay.

La même scène d'enthousiasme se reproduisit à la fin de la journée, lorsque l'équipe du canot de guerre repêta sa victoire dans l'épreuve d'un mille. Dans la course en chaloupe à fond plat, pour citoyens de Châteauguay, un canot automobile vint maladroite-

Les régates de St-Eustache dimanche, sur la rivière des Mille Isles. 1. Vue des régates ; 2. Le feu d'artifice dans la soirée ; 3. Le yacht à gasoline de M. Ranger, vainqueur du free for all ; 4. La course en "gunwale" et ses surprises. Dessin d'un artiste de la "Presse".

à peu près égal avait pris place sur les rives ou dans la flottille de canots et de chaloupes qui sillonnaient la rivière. Les gens pensaient tout l'après-midi. Le panorama de la rivière, des îles et de cette foule était de toute beauté. Si nous ajoutons que la température était idéale, on n'aura pas de peine à croire que cette multitude a passé une journée des plus agréables.

Les courses de canots automobiles ont été fort intéressantes. Le free for all a été gagné par le yacht de M. Ranger de Lachine.

Les concurrents n'ont pas été nombreux dans les courses en canots et en chaloupe, ce qui explique un peu le manque d'enthousiasme des spectateurs.

La fanfare de St-Eustache, stationnée sur le pont, a exécuté un joli programme.

Il s'est produit au cours de l'après-midi une collision entre deux canots automobiles, mais les dommages sont insignifiants.

Deux des canots ont chaviré dans la course en "gunwale", lançant les occupants à l'eau.

Un commencement d'incendie sur le pont où se trouvaient des mille spécimens a été rapidement éteint, grâce au sang froid de quelques personnes.

Sommaire des régates :

A. — Course de yachts à gasoline, classés, quatre milles : 1er, M. Duquette ; 2e, M. Beauchamp.

B. — Course de yachts à gasoline, classés, huit milles : 1er, M. le curé Couture ; 2e, M. Berthiaume.

C. — Course de yachts à gasoline, classés, quatre milles : 1er, M. Ernest Laurin ; 2e, M. Ernest Lausé ; 3e, M. J. H. Thibault.

"Free for all" de deux milles, ouvert à tous : 1er, M. Ranger ; 2e, M. Robert ; 3e, MM. Demers et Sarrazin. M. Paquin a aussi pris part à cette course, mais un accident à son moteur l'a empêché de faire la course aussi rapidement qu'il l'aurait dû.

1. — Course en chaloupe à fond plat, dame et monsieur : 1er, M. E. de Bellefeuille et Mlle M. L. Binette ; 2e, M. Alphonse Paquin et Mme Paquin.

2. — Course en canot, un rameur, ouverte à tous : 1er, M. E. R. Scott ; 2e, M. P. J. McGovern.

3. — Course en "skiff", dame et monsieur : 1er, M. Roméo Lauson ; 2e, Mlle Émilie Lauson ; 3e, M. L. Allard et Mlle Annette Marcoux.

4. — Course en chaloupe à fond plat pour monsieur, un rameur : 1er, Salviati Lamoureux ; 2e, Ernest de Bellefeuille.

5. — Course en "skiff", pour monsieur, un rameur : 1er, Roméo Lauson ; 2ème, Lionel de Bellefeuille.

6. — Course en canot, pour monsieur, deux rameurs, ouverte à tous : 1er, V. J. McGovern et H. Connolly ; 2èmes, J. A. Filatrault et Ch. Guimet.

7. — Course en chaloupe à fond plat, deux rameurs : 1er, M. Judd et M. Laid ; 2èmes, MM. Paquin et de Bellefeuille.

8. — Course en "skiff", deux rameurs : 1er, MM. Paul Desjardins et Lucien Garand ; 2èmes, MM. H. Desjardins et Robinson.

9. — Course en canot, dame et monsieur, ouverte à tous : 1er, Mlle J. Howard et M. J. Brophy ; 2èmes, Mlle J. Hodgson et M. P. J. McGovern.

10. — Course en canot, pour dame, une rameuse : 1ère, Mlle Berthe Renaud ; 2ème, Mlle Albertine Pilon.

11. — Course en chaloupe à fond plat, pour garçons de seize ans et moins : 1er, E. D. Duquette et René Pesant ; 2èmes, Philippe Macell et Alfred Macell.

12. — Course en "skiff", pour dames, deux rameuses : 1ères, Mlle Pilon et Cloutier ; 2èmes, Mlle Paquette et Fautoux.

13. — Course en canot, deux rameurs debout sur le rebord — on the gunwale —



Q. Dunsmore, du St-Stephen, vainqueur de la course en canot, junior. — Photo de l'artiste de la "Presse".

Troisiers conjoints — MM. E. Laurin et J. A. Desjardins.

Solliciteurs — MM. E. Lahlé et A. Paquin.

Comité des courses — MM. H. Thibault, président ; J. A. Oulmet, R. Lalonde, E. Duquette et D. Bruché.

Comité d'illumination — MM. Isidore Bélair, président ; Arthur Bernier, W. O'Donoghue, J. E. Vallancourt, A. P. Bélair, A. Paquin, N. Brunet, G. Guitard, A. Beauchamp, J. Lausé, J. L. Berthiaume, F. Girardeau et M. L. Cour.

Comité de réception — MM. Hon. Hector Champagne, président ; L. Albert Gagnon, Z. Pilon, J. S. Trempe et L. Fréchet.

Comité de publicité — M. Edm. Sawyer, président ; Alb. Lafrance, R. Lalonde, G. Paquin, Alcide Chausé et

première, sur une distance d'un demi-mille, l'équipe de Châteauguay a battu cinq adversaires, triomphant du club St-Lambert par trois-quarts de longueur, dans une course étonnante au possible. La foule excitée au plus haut point ne cessa d'encourager ses favoris, et ce fut pendant les dernières minutes de la course, une clameur assourdissante. Lorsque l'équipe locale franchit victorieusement la ligne d'arrivée, une formidable acclamation monta vers le ciel, saluant le triomphe des vaillants canotiers de Châteauguay.

La même scène d'enthousiasme se reproduisit à la fin de la journée, lorsque l'équipe du canot de guerre repêta sa victoire dans l'épreuve d'un mille. Dans la course en chaloupe à fond plat, pour citoyens de Châteauguay, un canot automobile vint maladroite-

ment se placer en avant de l'un des concurrents et faillit causer un accident. La conduite chevaleresque de l'équipage de Valois l'a probablement privée de la victoire dans la course senior en canots, quatre avirons. Alors que l'embarcation de ce club était un peu en avant après le virage, l'un des membres du St-Stephen qui venait à ôter tomba à l'eau. Le voyant en danger, les gens de Valois l'aidèrent à remonter pour se porter à son secours. Le St-Stephen fut vaincu, mais perdit la course.

Les prix ont été distribués aux vainqueurs immédiatement après les régates qui se terminèrent à 7 h 30. Dans la soirée il y eut illumination. Le coup d'oeil était vraiment de toute beauté.

SOMMAIRE DES COURSES

Course en canot, un aviron, club, un mille : 1. R. Laine ; 2. R. Adams ; 3. W. Creighton ; 4. J. Bain. Temps : 5.412.

Course en canot, un aviron, senior : 1. Geo. Kelly, Grand Tronc ; 2. B. Glass, Grand Tronc ; 3. D. Aquil, St-Stephen. Temps : 5.374.

Course en canot, un aviron, junior : 2 participants — 1. G. White, Cartierville. Temps : 5.30.

Course en canot, deux avirons, senior : 1. Smith et Curtis, St-Lambert ; 2. Broderick et Kelly, Grand Tronc. Temps : 5.30.

La course réunit sept participants, mais le départ fut défectueux, et l'un des canots resta à la ligne.

Course pour canots de guerre, 1/4 mille : 1. Châteauguay, 3.498 ; 2. St-Lambert, 3.51 ; 3. Grand Tronc, No 1 ; 4. Grand Tronc No 2 ; 5. St-Stephen ; 6. Cartierville.

Course en périssoire, quatre rames, 1/4 mille : 1. Équipe de Coleman, Lachine ; 2. Équipe de Sulby. Temps : 5.24.

Course en canot, deux avirons, junior, 6 participants : 1. St-Lambert et Kay, Valois ; 2. Ferguson et Laing, Grand Tronc. Temps : 5.03.

Course en canot, monsieur et dame, 6 participants : 1. M. Laing et Mlle B. Russell ; 2. M. Bain et Mlle E. Russell. Temps : 5.24.

Course en chaloupe à fond plat, pour les citoyens de Châteauguay, 2 paires de rames : 1. Lalumière et Lussier ; 2. Les frères Lalumière.

Course en canot, quatre avirons, senior : 1. St-Stephen. Temps : 5.42.

Course en canot, quatre avirons, junior : 1. St-Lambert ; 2. Grand Tronc. Temps : 4.27.

Course pour canots de guerre, un mille, 5 participants : 1. Châteauguay ; 2. Grand Tronc, No 1.

Course de yachts, 1/2 mille, 3 participants : 1. "Floriana" ; 2. "Hector Racine" ; 3. "Florida" ; 4. M. Martin, de Lachine.

Le vainqueur est un yacht à trois cylindres et est probablement le plus rapide de la classe sur le lac St-Louis. Il a gagné à Vaudreuil et à Ste Anne de Bellevue, dans ces derniers temps.

RÉGATES À CHATEAUGUAY

Les régates annuelles du Club Nautique de Châteauguay ont eu lieu samedi dernier. A une heure de l'après-midi, la foule commença à envahir la terrasse du parc Viauville pour être à l'heure des courses.

Les régates furent très intéressantes et les participants furent très nombreux. Les courses furent très disputées. La maison du club était richement décorée et présentait un aspect très agréable.

Le principal point d'observation était le pont du New York Central, d'où des milliers de personnes suivirent les péripéties des différentes courses. Les rives ombragées de la rivière étaient aussi bordées de spectateurs et l'on put dire que trois à quatre mille personnes ont assisté aux régates.

L'enthousiasme a régné tout l'après-midi, en dépit de la chaleur apportée à l'exécution du programme. C'est qu'en effet Châteauguay a gagné les deux courses pour canots de guerre. Dans la

première, sur une distance d'un demi-mille, l'équipe de Châteauguay a battu cinq adversaires, triomphant du club St-Lambert par trois-quarts de longueur, dans une course étonnante au possible. La foule excitée au plus haut point ne cessa d'encourager ses favoris, et ce fut pendant les dernières minutes de la course, une clameur assourdissante. Lorsque l'équipe locale franchit victorieusement la ligne d'arrivée, une formidable acclamation monta vers le ciel, saluant le triomphe des vaillants canotiers de Châteauguay.

La même scène d'enthousiasme se reproduisit à la fin de la journée, lorsque l'équipe du canot de guerre repêta sa victoire dans l'épreuve d'un mille. Dans la course en chaloupe à fond plat, pour citoyens de Châteauguay, un canot automobile vint maladroite-

ment se placer en avant de l'un des concurrents et faillit causer un accident. La conduite chevaleresque de l'équipage de Valois l'a probablement privée de la victoire dans la course senior en canots, quatre avirons. Alors que l'embarcation de ce club était un peu en avant après le virage, l'un des membres du St-Stephen qui venait à ôter tomba à l'eau. Le voyant en danger, les gens de Valois l'aidèrent à remonter pour se porter à son secours. Le St-Stephen fut vaincu, mais perdit la course.

Les prix ont été distribués aux vainqueurs immédiatement après les régates qui se terminèrent à 7 h 30. Dans la soirée il y eut illumination. Le coup d'oeil était vraiment de toute beauté.

SOMMAIRE DES COURSES

Course en canot, un aviron, club, un mille : 1. R. Laine ; 2. R. Adams ; 3. W. Creighton ; 4. J. Bain. Temps : 5.412.

Course en canot, un aviron, senior : 1. Geo. Kelly, Grand Tronc ; 2. B. Glass, Grand Tronc ; 3. D. Aquil, St-Stephen. Temps : 5.374.

Course en canot, un aviron, junior : 2 participants — 1. G. White, Cartierville. Temps : 5.30.

Course en canot, deux avirons, senior : 1. Smith et Curtis, St-Lambert ; 2. Broderick et Kelly, Grand Tronc. Temps : 5.30.

La course réunit sept participants, mais le départ fut défectueux, et l'un des canots resta à la ligne.

Course pour canots de guerre, 1/4 mille : 1. Châteauguay, 3.498 ; 2. St-Lambert, 3.51 ; 3. Grand Tronc, No 1 ; 4. Grand Tronc No 2 ; 5. St-Stephen ; 6. Cartierville.

Course en périssoire, quatre rames, 1/4 mille : 1. Équipe de Coleman, Lachine ; 2. Équipe de Sulby. Temps : 5.24.

Course en canot, deux avirons, junior, 6 participants : 1. St-Lambert et Kay, Valois ; 2. Ferguson et Laing, Grand Tronc. Temps : 5.03.

Course en canot, monsieur et dame, 6 participants : 1. M. Laing et Mlle B. Russell ; 2. M. Bain et Mlle E. Russell. Temps : 5.24.

Course en chaloupe à fond plat, pour les citoyens de Châteauguay, 2 paires de rames : 1. Lalumière et Lussier ; 2. Les frères Lalumière.

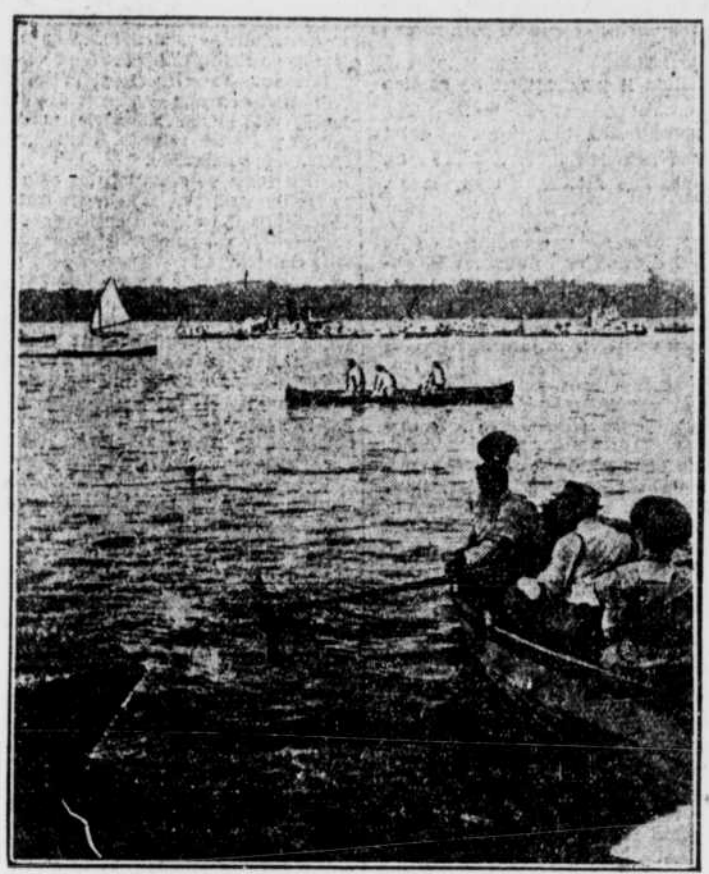
Course en canot, quatre avirons, senior : 1. St-Stephen. Temps : 5.42.

Course en canot, quatre avirons, junior : 1. St-Lambert ; 2. Grand Tronc. Temps : 4.27.

Course pour canots de guerre, un mille, 5 participants : 1. Châteauguay ; 2. Grand Tronc, No 1.

Course de yachts, 1/2 mille, 3 participants : 1. "Floriana" ; 2. "Hector Racine" ; 3. "Florida" ; 4. M. Martin, de Lachine.

Le vainqueur est un yacht à trois cylindres et est probablement le plus rapide de la classe sur le lac St-Louis. Il a gagné à Vaudreuil et à Ste Anne de Bellevue, dans ces derniers temps.



Les régates à Hudson Heights samedi. Photo du représentant de la "Presse".

Des envoies spéciaux de la "Presse" ont été envoyés à Hudson Heights, le club nautique de l'endroit donnait ses premières régates annuelles et, hélas, nous ne le dirons pas, elles ont obtenu un éclatant succès. La fête avait attiré une foule de visiteurs de Montréal et des environs. Tous ont été très satisfaits du spectacle offert et se sont bien promis de retourner à Hudson Heights à la prochaine occasion.

A 2 heures de l'après-midi, il y avait plus de deux mille personnes sur le pont de Bellevue, d'où elles dominaient tout le parcours des courses. Un nombre

couvert à tous : 1er, MM. F. Speck et Everett Smith ; 2èmes, MM. W. E. Power et W. H. Harquail.

14. — Course à la nage, pour messieurs, 50 verges : 1er, Ernest de Bellefeuille ; 2ème, Charles Dorian.

15. — Course en canot : 1er, Adalbert Labelle ; 2ème, Gérard Lauson ; 3ème, Eugène Vau.

16. — Course à la nage, cinquante verges, pour messieurs : 1er, Adalbert Labelle ; 2ème, D. Bertrand ; 3ème, Gérard Lauson.

Mat horizontal, grisé : 1er, Arthur Grégoire ; 2ème, Ramon Lauson ; 3ème, Vini Power.

A. Bâille.

Comité du feu d'artifice — MM. Alcide Chausé, président ; Arthur Bernier, Alb. Lafrance, L. Denault, H. Thibault, G. Guitard, W. O'Donoghue et Isidore Bélair.

Comité de musique — MM. G. Rueland, président ; S. Dominique et S. St Maurice.

Juges — MM. J. Villeneuve, G. N. Fautoux, Dr C. Marill, Dr U. Paquin, J. M. Goulet, J. E. Vallancourt et Hector Champagne.

Starters — MM. E. Champagne, Denault et A. Fautoux.

ment se placer en avant de l'un des concurrents et faillit causer un accident.

La conduite chevaleresque de l'équipage de Valois l'a probablement privée de la victoire dans la course senior en canots, quatre avirons. Alors que l'embarcation de ce club était un peu en avant après le virage, l'un des membres du St-Stephen qui venait à ôter tomba à l'eau. Le voyant en danger, les gens de Valois l'aidèrent à remonter pour se porter à son secours. Le St-Stephen fut vaincu, mais perdit la course.

Les prix ont été distribués aux vainqueurs immédiatement après les régates qui se terminèrent à 7 h 30.

Dans la soirée il y eut illumination. Le coup d'oeil était vraiment de toute beauté.

SOMMAIRE DES COURSES

Course en canot, un aviron, club, un mille : 1. R. Laine ; 2. R. Adams ; 3. W. Creighton ; 4. J. Bain. Temps : 5.412.

Course en canot, un aviron, senior : 1. Geo. Kelly, Grand Tronc ; 2. B. Glass, Grand Tronc ; 3. D. Aquil, St-Stephen. Temps : 5.374.

Course en canot, un aviron, junior : 2 participants — 1. G. White, Cartierville. Temps : 5.30.

Course en canot, deux avirons,

LA PRESSE

MONTREAL, 23 AOUT 1909

LA COMMISSION TECHNIQUE

Nous avons vu ce que serait le Bureau de Contrôle que l'on présentera aux électeurs, le 20 septembre prochain. La loi devant les yeux, nous avons pu nous convaincre que, loin d'être effectif, ce Bureau serait un rouage inutile, ou plutôt un embarras de plus pour l'administration de la ville. Remarquons que la loi constituant le Bureau de Contrôle, et adoptée à la dernière session de la Législature, est complète dans son insuffisance, et que, de même que pour la loi en vigueur il aura fallu un référendum au peuple, de même en faudrait-il un autre pour la modifier de quelque façon que ce soit, même dans ses moindres détails.

On voit quels ennuis, quelles difficultés il y aurait, si ce régime nouveau, s'implantait à Montréal, ne donnait pas satisfaction. Il n'en serait pas de même de la Commission technique. La loi qui la constitue, quoique formelle dans ses grandes lignes, laisse au Conseil, aux contribuables, par conséquent, une attitude très large. Lisons d'abord le statut:

"27a. Le Conseil doit par règlement, nommer une commission de travaux municipaux et lui donner tous les droits et pouvoirs nécessaires pour la surveillance et l'exécution de tous les travaux, améliorations et constructions qui sont du ressort des divers départements de la cité, ainsi que pour l'octroi des contrats, l'achat des matériaux et marchandises, l'engagement et la direction des ouvriers et journaliers employés aux travaux de la cité.

Cette commission est composée de cinq membres qui sont ou deviennent des fonctionnaires municipaux et qui peuvent avoir, collectivement ou individuellement, la charge de quelque département municipal.

Rien ne rapportant aux matières plus haut mentionnées n'est soumis au Conseil sans l'approbation des membres de cette commission, lesquels ont voix consultative au Conseil sur les matières, sans avoir droit de vote.

Leurs décisions ne peuvent être renversées que par un vote de la majorité absolue des membres de tout le Conseil.

Afin que l'indépendance et la stabilité des membres de la commission soient assurées, ils restent en fonctions durant leur bonne conduite, et ne peuvent être démis que pour bonne et valable raison par un vote des deux tiers de tout le Conseil.

Le règlement pourvoyant à la nomination des membres de la commission ne peut être modifié sans l'assentiment des trois quarts des membres de tout le Conseil."

Quel sera le règlement qui complètera l'organisation de la Commission technique? Il sera tout simplement de que les électeurs, les contribuables voudront, exigeront. Comme cette Commission sera un pivot important autour duquel tournera l'administration de la ville de Montréal, le moins quant à ce qui regarde les travaux municipaux et les deniers y affectés, l'électorat surveillera étroitement sa composition et son organisation; aux élections prochaines, il dictera sa volonté aux candidats à l'échevinage, et ceux-ci ne pourront faire autrement que de se plier à la volonté populaire.

Cependant, la loi est formelle sur plusieurs points que ni le Conseil, ni l'électorat, par caprice ou autrement, pourraient changer ou ignorer; les voici en résumé:

10. Le Conseil DEVRA — c'est une obligation — nommer une Commission de travaux municipaux;

20. Le Conseil DEVRA donner à cette Commission TOUS LES DROITS ET POUVOIRS nécessaires à ses attributions;

30. La Commission technique aura VOIX DELIBERATIVE au Conseil, tout comme les échevins;

40. Les décisions de la Commission technique ne pourront être renversées que par la majorité absolue de tout le Conseil;

50. Rien ne peut être soumis au Conseil, des matières qui sont des attributions de la Commission technique, sans l'approbation des membres de celle-ci;

60. Une fois nommés, les membres de la Commission technique restent en fonctions, JUSQU'À BONNE CONDUITE, et si pour bonne et valable raison le Conseil veut les démettre, il faudra un vote des deux tiers de tout le Conseil.

70. Une fois le règlement pourvoyant à la nomination des membres de la Commission technique adopté, le Conseil ne pourra le modifier que par un vote des trois-quarts de tous ses membres.

Comme on le voit, sur tous ces points la différence est sensible entre le Bureau de contrôle électif et la Commission technique, cette dernière étant tout à l'avantage de celle-ci.

En vertu de la loi, quant à ce qui regarde "la surveillance et l'exécution de tous les travaux, améliorations et constructions, l'octroi des contrats, l'achat des matériaux et marchandises, l'engagement ET LA DIRECTION des ouvriers et journaliers employés aux travaux de la cité", le Conseil DEVRA se départir de TOUS SES DROITS ET POUVOIRS en faveur de la Commission technique. S'il refusait de le faire, il manquerait à son devoir, et n'importe quel contribuable pourrait lui en demander raison devant les tribunaux.

Tout cela est une garantie d'indépendance qui permettra aux Commissaires d'échapper à l'influence échevinale, une fois nommés, tout aussi bien qu'à l'influence que toute autre influence induit. Pour la Commission technique seule, et justement pour affirmer davantage son autorité, on a conservé dans le statut, la majorité des deux-tiers et des trois-quarts, qu'on a abolie partout ailleurs, soit dans la Charte, soit dans la loi constituant le Bureau de Contrôle électif.

Un avantage extraordinaire pour la Commission technique c'est que ses membres auront un siège et VOIX DELIBERATIVE au conseil. Pendant que le Bureau de Contrôle électif n'aurait que voix consultative seulement, c'est-à-dire qu'il ne pourrait adresser la parole au conseil sans la permission de celui-ci, les membres de la Commission technique pourraient, tout comme les échevins, et avec droit égal à ceux-ci, prendre part à la discussion, défendre leurs rapports, recommandations, plans et décisions, combattre les motions ou les amendements des échevins, enfin exercer tous les privilèges d'un corps délibérant, moins toutefois le droit de vote.

Un des grands avantages de la Commission technique réside dans le fait que ses membres ne seront pas désignés au hasard d'une élection électorale, mais seront choisis avec soin parmi les hommes les plus compétents dans les travaux publics de toutes sortes. Si les chefs de départements actuels n'ont pas toute la compétence voulue, on pourra prendre ailleurs des Commissaires qui deviendront des fonctionnaires municipaux et qui pourront avoir, collectivement ou individuellement, la charge de quelque département municipal. Ainsi, non seulement les membres de la Commission technique auront la nomination et la surveillance des ouvriers et des journaliers employés aux travaux municipaux, mais encore la nomination, la surveillance et la direction de presque tous les fonctionnaires et employés de la ville, sans l'intervention — dans la majorité des cas — du conseil de ville, quoique la Commission technique soit responsable au conseil, c'est-à-dire aux représentants du peuple, de sa gestion générale des départements.

On a donc grand tort de prétendre que la Commission technique ne serait qu'un outil entre les mains du conseil. Ainsi constitués, les chefs de départements jouiront d'une indépendance qu'ils n'avaient pas jusqu'ici, si on excepte toutefois le Trésorier et le Contrôleur de la Cité. Ils auront la responsabilité qui leur convient, responsabilité administrative qui devra être adéquate, au moins, à la responsabilité morale à laquelle ils ne peuvent échapper. En leur qualité d'experts, leurs recommandations, leurs plans, leurs mesures, seront toujours respectées par le conseil, excepté, naturellement, quand le tort serait évident. Et le conseil, ne pourrait passer outre sans exposer la ville à de lourds dommages, et sans encourir la sévère censure publique.

Quant aux travaux, la Commission technique en dressera un plan général qu'elle exécutera chaque année, et qu'elle surveillera par l'entremise de fonctionnaires municipaux responsables à elle-même. Etant indépendante de tel ou tel quartier, cette Commission sera plus libre d'agir dans l'intérêt général. Elle ne pourra, pour bien fonctionner, qu'agir selon un plan d'ensemble qu'elle devra préparer. Comme elle sera responsable des travaux, il va de soi qu'elle ne pourra s'écarter, sans raison valable, de ce plan, sans encourir le blâme. Le patronage subira un rude échec; en effet, c'est la Commission technique qui aura le contrôle des travaux, et non les échevins; et comme l'un de ses membres ne pourra agir sans l'autre, il sera de l'intérêt de chacun d'eux d'exécuter les travaux tels que la Commission les aura conçus, au prix qu'elle aura fixé, dans l'ordre qu'elle aura désigné. Il arrivera donc que si ce bureau exerce lui-même un patronage indu, il sera blâmé pour tout ce qui en pourrait découler de nuisible aux intérêts de la ville.

En un mot, ce projet que nous mettons devant le public et qui sera soumis au Référendum du 20 septembre, fera cesser, pour beaucoup de mois, les luttes pour le patronage; fera disparaître les réticences malentendues dans l'exécution des travaux; contribuera à sauver à la ville des sommes considérables qu'elle paye à cause du système d'achats défectueux qui existe aujourd'hui; sera de nature à assurer l'exécution des travaux, exactement suivant les plans, devis et contrats; assurera la bonne entente et l'harmonie entre les différents

services municipaux; garantira l'indépendance des hauts fonctionnaires; détruira l'influence malsaine qui, trop souvent, intervient dans l'exercice des fonctions des chefs de services; déterminera un mouvement sérieux pour l'embellissement de notre ville, sur un plan d'ensemble, etc.

Voilà, en quelques mots les avantages de la Commission technique; les électeurs les passeront avec soin, compareront avec le Bureau de Contrôle électif, et jugeront sainement.

LA LOI DES CONFLITS DU TRAVAIL

L'«Evening Journal», d'Ottawa, qui est considéré comme un journal d'opposition, donnait récemment une explication très nette de la loi concernant les conflits du travail. Nous sommes d'autant plus heureux de reproduire ici l'opinion de notre confrère, qu'elle est une appréciation juste des différentes applications de cette loi depuis qu'elle est dans nos statuts.

Un grand nombre de grèves ayant eu lieu au Canada, les gens se demandent, dit le «Journal», ce qu'il advient de la loi Lemieux. La loi Lemieux ne rend pas les grèves impossibles. La loi Lemieux a trois buts principaux. Premièrement, la loi Lemieux ne s'applique qu'aux services publics et non aux employés des compagnies privées. Secondement, la loi Lemieux, même dans les services publics, ne défend pas les grèves; elle les retarde. Troisièmement, la loi Lemieux force à une tentative de conciliation.

En vertu de cette loi, les employés d'un service public ne peuvent pas se mettre en grève, sans avoir d'abord présenté leurs griefs à un bureau de conciliation et, une compagnie ne peut pas, non plus fermer ses portes et renvoyer ses employés, sans avoir soumis son cas. Voilà l'essence de la loi Lemieux.

Aucun pouvoir ne peut forcer l'une ou l'autre des parties en cause à accepter le verdict du bureau de conciliation. Une fois que le verdict est rendu, l'une ou l'autre des parties, peut n'en point s'occuper et déclarer la grève ou fermer les portes de l'usine, selon le cas. L'avantage de la loi est de retarder la grève et de donner aux parties le temps de réfléchir et de négocier, devant un tribunal impartial, qui tente la conciliation et donne aux deux parties intéressées les moyens d'une entente possible, et ce, conformément à l'opinion publique, qui a toujours son influence en pareille occasion. Mais la loi n'interdit pas les grèves ni les «lock-outs».

C'est une loi puissamment utile et on devrait lui donner «fair play».

PETITE STATISTIQUE SUGGESTIVE

Petite statistique fort suggestive, à propos du nouveau ministère français.

Le cabinet Briand est le quarante-quatrième de la troisième république. Mais si le président du conseil n'a été changé que 44 fois, soit plus d'une fois par année, par contre, le ministère de l'intérieur a changé 56 fois de titulaire; à ce point de vue spécial, le ministère de la place Beauvau tient le record.

Immédiatement après lui vient le ministère de la guerre, où 54 ministres se sont succédés depuis 1870, dont 3 en 1879, 1883 et en 1893. Et dans la seule année de 1898, le ministère de la marine vient à rés, avec 48 titulaires, le ministère de la justice avec 47 titulaires, et le ministère des affaires étrangères avec 46 titulaires.

Il n'est pas un pays au monde où il se soit fait, en un temps aussi court, une telle consommation de ministres. Depuis 1870, près de 300 ont fait partie d'un cabinet. De combien de ces personnages la France a-t-elle gardé le souvenir?

L'ARMÉE BRITANNIQUE ET LORD ROBERTS

On nous écrit de Londres:

«Lord Roberts, qui était à la tête du mouvement en faveur d'une refonte de l'organisation militaire anglaise et qui voulait voir l'armée britannique se reformer sur le modèle des armées continentales, a déplorablement échoué devant la Chambre des lords quand il a présenté et développé devant cette assemblée un projet de loi qui, s'il avait été adopté, aurait établi en Angleterre le service obligatoire pour tous les hommes de dix-huit à trente ans. Par 123 voix contre 103, la Chambre haute a repoussé ce projet. Il peut paraître étonnant qu'une assemblée dont les membres, individuellement, partagent, pour la plupart, les idées de lord Roberts, ait repoussé son projet de loi sans même lui accorder les honneurs d'une première lecture. Mais la Chambre des lords a, de ses fonctions, une idée très haute et sait qu'elle n'existe pas pour favoriser des projets qui sont agréables à ses membres, mais bien pour faciliter la réalisation des désirs et des volontés du peuple anglais. C'est pourquoi si elle a, par tradition, des préférences pour le service obligatoire, elle n'en a pas moins repoussé sans phrases le «National Service Bill» de lord Roberts, parce qu'elle savait, en agissant ainsi, répondre aux intentions de l'immense majorité des Anglais, qui ne veulent pas de service militaire obligatoire, ni de la conscription, ni d'aucune organisation militaire calquée sur celles des autres nations européennes.

«Il ne faut pas croire que les Anglais soient, pour cela, indifférents à la défense de leur pays. R'n ne serait plus faux. Mais le fait est qu'ils savent fort bien qu'une armée ne les sauverait si leur flotte était définitivement battue, et ils aiment mieux dépenser leur millions à perfectionner leur marine, en quoi ils ont parfaitement raison. Et c'est ce qu'ils sont à faire en ce moment.»

CHOSSES ET AUTRES

Vogt, cordonnier allemand, conquit on le sait une renommée mondiale sous le nom de capitaine de Koepenick. On sait son histoire.

Depuis ce temps héroïque, Vogt qui a été ennemi dans sa patrie, s'il a perdu un peu la veine, a du moins conservé son monumental toupet. Ces jours derniers, ne s'est-il pas avisé de venir en pleine exposition de Nancy vendre son portrait en cartes postales et de revêtir pour se lier à ce négociant — paraît-il, rémunérateur — l'uniforme de capitaine allemand.

Vente à Bon Marché d'Aout

Ameublements de salon, boudoir, bibliothèque, salle à dîner, chambre à coucher.

Valant	Pour
\$18.00	\$12.00
24.00	16.00
30.00	20.00
40.00	26.67
60.00	40.00
90.00	60.00
120.00	80.00
150.00	100.00
180.00	120.00
200.00	133.33

Mêmes réductions sur tapis, papiers, rideaux, porcelaines, etc. Conditions faciles si vous le désirez.

F. Lapointe

625 Ste Catherine Est
Angle Montcalm
MONTREAL

«La bière claire dans des bouteilles claires»

— Claire comme du cristal —
— Brillante comme des diamants —
— Douce, bien que très savoureuse —
— Coûte environ la moitié des bières importées

O'Keefe's

Pilsener Lager

Agent à JAMES MORLEY

34 rue Saint-Benoît. Tél. Main 932

A VENDRE

Gravier de Silice

pour béton et couvertures

\$1.50 la tonne.

Montreal Sand & Gravel Co. Ltd.

270 rue Ottawa, Montréal.

Tél. Main 3056 239-L.V.

L'EPARGNE A DEUX, DANS UN COMPTE CONJOINT, permet au mari et à la femme d'opérer dans un même compte leurs dépôts ou retraits d'argent en tout temps. Ces dépôts portent intérêt et assurent toute sécurité contre la perte et le vol.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital Payé - - \$2,500,000
Fonds de Réserve, \$2,155,000

Venez, Ecrivez ou Téléphonez vos Commandes pour

BOIS DE SCIAGE

J. H. REDFERN, 920 Rue Charlevoix.
PHONE MAIN 56, MONTREAL, QUE.

Et vous le recevrez au plus bas prix. Livraison Prompte et Exacte. 71-Ms-n

SOUMISSIONS

Ecole «Querbes» Outremont

Des soumissions seront reçues au bureau de M. J. A. Gauthier, Secrétaire des Travaux publics, No. 464 avenue Durocher, Outremont, P. Q., jusqu'à mardi, le 31 août 1909, à 6 p. m., pour les ouvrages suivants requis pour l'érection de l'école «Querbes» et de l'école, à Outremont, P. Q., suivant les plans, devis et spécifications en vue au bureau du Secrétaire des Travaux publics, à savoir:

1. MAÇONNERIE, PIERRE DE TAILLE jusqu'au rang de cordon inclusivement, PIERRES EN PIERRE DE TAILLE, PIANCHERS EN CIMENT et en COMPOSITION.

2. BRIQUE BRIQUE FOREUSE, AP-PUIS et COUVERTURE EN PIERRE: CHARPENTE, MENUISERIE, FERRONNERIE, ENDUIT, ACIER, ROUSSE et GRILLAGES EN FILS DE FER; PEINTURE, VITRAGE et TABLEAUX NOIRS.

3. COUVERTURE EN GRAVOIS CORNICHE et AUTRES OUVRAGES EN TOLE GALVANISÉE, PLOMBERIE, GAZ, ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, VENTILATION et CHAUFFAGE.

Les soumissions devront être déposées aux formules fournies par le secrétaire-trésorier.

Les propriétaires ne seront pas tenus d'accepter la soumission la plus basse, ni même aucune.

J. A. GAUTHIER, Secrétaire des Travaux publics d'Outremont, P. Q., No. 464 avenue Durocher, Outremont, P. Q.

EAU DE SOURCE

LAURENTIENNE

Idealement pure et rafraichissante

281-n

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal — Cour de Circuit, No. 1395. — J. J. Martin, demandeur, vs J. Lamoureux, défendeur. — Le 24ème jour de septembre 1909, à dix heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No 184 Ontario Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un piano et meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant, J. A. Bissonnette, H. C. S. Montréal, 23 août 1909.



Les Inquiétudes d'une bonne Mère

¶ Lorsque votre fils, Madame, atteint l'âge de l'adolescence, lorsque votre fillette arrive à l'âge où la nature accomplit la mystérieuse transformation attendue et cependant redoutée, comme toute mère de famille vigilante et dévouée doit le faire, vous surveillez avec une sollicitude inquiète ce passage de l'enfance à la puberté.

¶ Cette figure blême, ces traits défaits, ces yeux battus, cernés d'un cercle bleuâtre, ces lèvres pâles, ces gencives décolorées, cette poitrine qui se creuse, ce dos qui se voûte, cette démarche languissante, cet accablement indéfinissable, ce dégoût de tout, cette lassitude incompréhensible sont les symptômes de l'anémie qui fait tant de victimes parmi la jeunesse et qui s'attaque à tous les âges.

LE VIN ST-MICHEL

est, depuis des générations, le tonique par excellence qui triomphera de tous ces maux avant-coureurs des maladies les plus graves — trop souvent fatales.

¶ C'est le reconstituant puissant qui enrichira le sang débilité, le débarrassera de ses impuretés, et rendra vos enfants forts et vigoureux.

Aux premiers symptômes du mal, votre médecin vous prescrira le VIN ST-MICHEL.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à bordeaux avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE., AGENTS GENERAUX, MONTREAL
EASTERN DRUG CO., AGENTS POUR LES ETATS-UNIS, BOSTON, U.S.A.

TEMPERATURE
Beau et chaud au-
jourd'hui et demain.
23 août 1909
Bulletin d'après le thermomètre de
Meunier et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame
Est.
Aujourd'hui maximum... 28
Minimum... 18
Aujourd'hui minimum... 18
Minimum... 10
Aujourd'hui maximum... 28
Minimum... 18
Aujourd'hui minimum... 18
Minimum... 10
Aujourd'hui maximum... 28
Minimum... 18
Aujourd'hui minimum... 18
Minimum... 10

LA JOURNEE

L'Etat de Victoria (Australie) est inondé. Plusieurs villages sont submergés. Les ponts des chemins de fer sont détruits. Une foule de personnes ont péri.

On renonce à retrouver le steamer anglais "Waratah", parti de Port Natal (Afrique) avec 300 passagers, le 20 juillet. Le steamer et sa cargaison sont évalués à \$75,000,000.

Samedi soir, un incendie a détruit une partie du quartier commercial de Monterey (Mexique). Pertes: \$1,500,000.

A Winnipeg, ce matin s'est ouverte la convention de l'Association médicale du Canada. Prés de huit cents délégués de l'est et de l'ouest y assistent.

Le docteur Richet, célèbre physiologiste de l'Académie de médecine de Paris, vient d'inventer un appareil servant à purifier l'air. Par ce moyen, les chambres des malades sont assainies et la contagion est rendue impossible.

VOYAGE AU CANADA

Le marquis de la Touanne, vice-président de la Canadienne, compte partir pour Winnipeg la semaine prochaine. Il passera sans doute par Chicago.

M. Hodet, secrétaire général de la Canadienne et Mme Hodet, se préparent à partir pour la Corse. Ils ne reviendront qu'à la fin de septembre.

JEAN LIONNET.

LES CANADIENS A PARIS

Canadiens récemment arrivés à Paris et qui se sont inscrits au Commissariat:

M. Bernadazzi et M. Aimé Prudhomme, de Montréal, descendus à l'Hôtel Windsor;

M. J. W. L. Forster, de Toronto, M. A. B. Sherwood et sa famille, d'Ottawa, descendus à l'Hôtel Columbia;

M. Edmund Burke, de Montréal, descendu à l'Hôtel Columbia;

M. H. M. Barcelo et Mme Barcelo, de Montréal, et M. et Mme Murray, de Montréal, descendus à l'Hôtel Terminus;

M. Charles du Hault, négociant, et M. René du Hault, étudiant, de Montréal, descendus au Grand Hôtel du Conseil d'Etat;

M. Alex. D. Fraser et M. Frank Fraser, de Montréal, descendus au Grand Hôtel;

Lady Hington et M. H. R. Hington, de Montréal, descendus à l'Hôtel de Lille et d'Albion;

M. J. V. Milot, marchand, de Saint-Alexis, descendu à l'Hôtel Albion;

M. Malcolm Fraser, maire de Fraserville, et M. Camille Pouliot, avocat, de Fraserville, descendus à l'Hôtel de Saint-Petersburg;

JEAN LIONNET.

LES COMMANDEMENTS

DU CHASSEUR

Au moment où nos brillants Nemrods — car il est entendu que tous les chasseurs sont brillants — s'apprêtent, avec la venue prochaine de septembre, à entrer en campagne, il nous paraît opportun de rappeler les vers fantaisistes que le duc de Morny écrivit sur le livre de vénerie du château de Saint-Cloud:

ACQUIL CHASSEURS

Sans rechigner, tu sauteras de ton lit machinalement. Dans les champs tu t'échapperas jusqu'au soir en défilant. L'oeuvre de mort accomplie. Que dans tes rêves seulement. Les poulets tu respecteras. Ains que les chats mémeent. Le chien d'autrui tu ne prendras. Pour un lièvre devenu grand. Tu n'as ni canard, ni oie. Le moins possible assurément. Ton fusil tu déchargeras. En revenant soigneusement. Vers huit heures tu rentreras. Ains qu'un chien de meute. Et n'apporteras dans tes bras Qu'un moineau mort d'isolement.

POUR LES HUMIBLES

L'aristocratie Anglaise a, pour les humbles, des attentions délicates et charmantes auxquelles les gouvernements démocratiques ne songent pas toujours.

La Chambre des lords offre, tous les ans, au personnel qui la sert, un voyage d'agrément auquel on joint un coté instructif.

Cette année, c'est le voyage de Paris que la Chambre des lords lui a offert. Il va de soi que ce personnel était dans la joie.

Le personnel de notre sénat serait sans doute tout aussi réjoui si chaque année, nos "vénérables" leur offraient un voyage d'agrément.

CONCERT CE SOIR

Ce soir la fanfare de l'Immaculée Conception donnera un concert au carré Papineau.

Un très joli programme sera exécuté.

Geo. F. Albert, M. Larose et Amédée Bonchard sont accusés d'avoir tiré des coups de fusil.

A COUPS DE CARCOTE

Un cultivateur de la Côte des Neiges, M. Cardinal, venu pour vendre les produits de sa ferme au Marché Bonsecours, est lâchement assailli par des bandits. — Une autre agression. — Le revolver du fermier.

Les bandits ont repris leurs attaques nocturnes contre les cultivateurs qui viennent vendre leurs produits au marché Bonsecours. Hier, M. Cardinal, cultivateur de la Côte des Neiges, alors qu'il passait à 3 h. du matin dans le chemin de la Côte Sainte-Catherine, était assailli à coups de carcote. En tombant en bas de sa voiture, les roues du pesant véhicule qui contenait une charge de deux mille livres, lui passèrent sur le corps, lui brisant deux côtes.

M. Cardinal fut délivré des brigands par l'arrivée inopinée de deux cultivateurs qui se rendaient eux-mêmes à Montréal.

Vers la fin de la semaine dernière, c'était au tour de M. Pepin, de la rivière des Prairies, d'être attaqué par des apaches. Heureusement pour lui, M. Pepin eut le temps de sortir son revolver et de faire feu sur ses agresseurs avant de recevoir les coups qui lui étaient destinés.

M. Pepin croit qu'il a blessé un des deux bandits qui en voulaient à sa bourse.

La police de Montréal va surveiller étroitement les routes qui conduisent à notre ville.

LES RETARDS DU "SAINT-LAURENT" AU SUJET DE L'INTERCOLONIAL

M. J. A. LAMARRE, PROPRIETAIRE DES TRAVERSERS DE L'ILE STE-HELENE, DONNE DES EXPLICATIONS. — UN MALENTENDU.

Rencontré cet avant-midi, par un reporter de la "Presse" au sujet d'un article paru dans un journal anglais du matin, relativement à certains désordres qui se seraient produits samedi soir, au cours d'un des derniers voyages du "Saint-Laurent", M. J. A. Lamarre, propriétaire des traversiers de l'île, a déclaré ce qui suit:

"J'ai à cœur de remplir les conditions de mon contrat et je fais tout en mon pouvoir pour y réussir. Une erreur d'interprétation regrettable des ordres, que j'avais moi-même donnés au capitaine, du même que l'obligation qu'il s'est trouvée de "Saint-Laurent" d'avoir à changer de quai de débarquement — l'arrivée du "Rapids King" — ont été les principales causes des retards dont ne plaint tel journal anglais du matin.

"Je ne fus avisé de l'incident qu'après le départ du bateau, par le surintendant de l'île.

"De plus, le pilote du "Saint-Laurent", actuellement malade à l'hôpital Notre-Dame, me privait d'un précieux concours.

UNE QUESTION NATIONALE INCENDIE CONSIDERABLE

Ottawa, 23 — Hier, à la salle publique de la ville des Canadiens-Français, étaient convoqués dans le but de s'occuper pour la campagne qui doit commencer au commencement de septembre, en vue de les grouper et de choisir dans le comité des délégués qui seront envoyés à Ottawa, en octobre prochain, au congrès éducatif.

M. H. H. Lalonde, président, ont adressé la parole. MM. Daniel Huet, Alphonse Huet, George Bougie, George Campeau, et Maurice Cardinal, ont pris la parole. M. J. W. L. Forster, de Toronto, a été nommé président du comité pour le congrès éducatif.

LES PIEGES CRIMINELS UN ENFANT SE FAIT BRISER L'EAULE PAR LA CHARGE D'UN FUSIL, DANS UN VERGER.

Ottawa, 23 — La ferme de M. C. Cochran, à Hawthorn Ridge, a été complètement détruite hier soir, par un incendie dont l'origine est encore inconnue. M. Cochran était absent au moment où le feu fut découvert, et n'est rentré qu'après la destruction de sa maison. Les pertes sont évaluées à \$4,000, mais en l'absence du propriétaire, il est difficile d'avoir une idée des pertes totales.

IL EST PAS COUPABLE

Dans notre édition de mercredi dernier nous avons publié sous le titre "Il est coupable" le compte rendu d'une cause qui était venue devant le juge de la Cour de Recorder et dans laquelle nous disions que M. Ed. Beauchamp, du Café Lafayette, No 47 St. Justin, avait été trouvé coupable d'avoir servi du lait trop pauvre à ses clients.

Or, après informations prises nous sommes en mesure de dire que M. Beauchamp n'a pas été condamné à \$5 d'amende et aux frais, mais qu'aucun témoin n'a été entendu, et que la chose a été arrangée à l'amiable. M. Beauchamp ne payant que les frais pour éviter le coût d'un nouveau procès, le Recorder s'étant déclaré prêt à renvoyer cette plainte purement et simplement.

ELECTIONS D'OFFICIERS

Québec, 23 — Samedi, à un lieu à l'hôpital Général, sous la présidence de Mgr Marois, l'élection de la maîtrise des novices et de la dépositaire.

La Soeur Saint-François d'Assise, ancienne dépositaire, a été nommée maîtresse des novices, en remplacement de la Soeur Saint-Dominique, qui s'est démissionnée à cause de son mauvais état de santé. La Mère Marie, dépositaire à la place de la Soeur Saint-François d'Assise.

Au delà et en deca de l'Atlantique: Les suffragettes anglaises ayant annoncé que plusieurs centaines d'entre elles franchiraient prochainement l'Atlantique pour aller porter la "bonne parole" aux Etats-Unis, les femmes du Massachusetts ont fait savoir qu'elles feraient le voyage en sens inverse pour mener une énergique campagne contre l'oeuvre des suffragettes en Angleterre.

Elle est fondée "l'Association du Massachusetts contre le vote des femmes". Cette organisation a à sa tête un grand nombre de femmes de lettres, d'artistes et de dames appartenant à la meilleure société de l'Etat de Massachusetts. Comme elles ont réuni des fonds considérables, elles peuvent faire une guerre redoutable aux suffragettes anglaises.

MORT TRAGIQUE D'UN VIEILLARD

M. Pascal Parent est tué dans son champ par un taureau furieux.

SCENE HORRIBLE L'animal, avec ses cornes, frappe sa victime à maintes reprises, et la jette violemment sur une clôture.

UN CHEF LIBERAL

(Du correspondant régulier de la PRESSE) Rimouski, 23. — Pascal Parent, riche cultivateur de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Coeur, près de Rimouski, a trouvé une mort tragique dimanche dernier. Après le dîner, il s'en allait dans son champ pour donner à boire à un bœuf, qu'il avait été obligé d'enchaîner. A peine avait-il remis l'animal en liberté, que celui-ci devint subitement furieux et se jeta sur son maître. Ce dernier n'eut pas le temps de se mettre en garde; il tomba sous les coups de cornes de l'animal qui le fit rouler et le lança sur une clôture. On se porta au secours de M. Parent, qui gisait sans connaissance sur le sol. On le transporta chez lui, et le médecin fut mandé en toute hâte. Malgré tous les soins, M. Parent expira quelques heures après l'accident. M. Parent, qui était âgé de soixante-douze ans, était bien connu dans notre comté. Libéral, il était le principal chef de son parti dans sa paroisse, dont il fut le maire.

Il laisse pour pleurer sa perte une femme et plusieurs enfants.

UN CONFRERE DANS LE DEUIL

LES FUNERAILLES DU JEUNE JOSEPH ALFRED ROBILARD, FILS DU REDACTEUR EN CHEF DE LA "PATRIE", ONT EU LIEU CE MATIN, A LANORAIT.

(Dépêche spéciale à la PRESSE) Lanorait, 23. — Les funérailles du jeune Joseph Alfred Robillard, fils du rédacteur en chef de la "Patrie", ont eu lieu ce matin.

Le défunt, âgé de 15 ans, était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

Le défunt était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

Le défunt était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

Le défunt était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

Le défunt était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

Le défunt était un jeune homme très intelligent et très aimé de ses camarades. Il avait été victime d'un accident de voiture.

Les funérailles ont été célébrées avec une grande solennité. Le défunt sera inhumé au cimetière de Lanorait.

Le père du défunt, M. Robillard, est un homme très estimé dans la communauté. Il a été victime d'un accident de voiture.

UN INCENDIE DETRUIT UN ENTREPOT A GRAIN

Le feu a rasé, samedi soir, le magasin de la Compagnie d'approvisionnement du Canada, rue Lamoricière; les dommages sont assez élevés et la compagnie perd une partie de ses livres.



Les ruines de l'entrepôt de la Compagnie d'Approvisionnement du Canada, détruit par le feu, samedi soir. Photo de l'artiste de la "Presse".

Un incendie que les pompiers n'eurent éteindre complètement qu'au bout de trois heures de travail, a complètement rasé, samedi soir, le magasin et l'entrepôt de la Cie d'Approvisionnement du Canada, situé dans la rue Lamoricière. Tout a brûlé, malgré les efforts des pompiers: des voies et des charnais de bois, du foin, de la paille, du grain. L'entrepôt dans lequel était le magasin, était une bâtisse en bois recouverte de toile, à un étage. Les pertes, dit M. Léger, l'un des propriétaires, à un reporter de la "Presse", dépassent \$3,000.

Il était environ 5 h. 30 de l'après-midi, quand le feu éclata. M. Léger, de la société Bénédict et Léger, était dans son bureau et travaillait à ses livres, lorsqu'il vit de la fumée. Il courut à l'endroit où couvrait le feu et souleva la paille qui brûlait, pour mieux l'éteindre, mais le courant d'air que ce mouvement produisit, activa au contraire la flamme. M. Léger courut aussitôt au bureau pour sauver ses livres, mais il ne put y réussir entièrement.

Le magasin était en effet devenu un véritable brasier et M. Léger dut s'enfuir pour ne pas être brûlé vivant. Les pompiers avaient été appelés pendant ce temps et ils arrivèrent promptement, sous le commandement du sous-chef Dubois. Celui-ci prit immédiatement ses dispositions, pour combattre l'incendie, mais il était déjà trop tard. La paille et le foin brûlaient avec des grands jets de flamme et l'édifice était attaqué.

Les pompiers des casernes 14, 16, 17 et 18 étaient sur les lieux et lançaient des torrents d'eau sur le feu. La paille et le foin furent bientôt inondés, mais le feu avait pris dans le blé, l'avoine et l'orge et il n'y avait plus moyen de l'en déloger. On dut rester jusqu'à vers deux heures pour sortir le grain et les sacs de sonde, dans lesquels le feu brûlait toujours. Les chevaux étaient heureusement sortis dès le début de l'incendie, mais on n'eut pas le temps de sauver les voitures et les harnais.

L'édifice appartenait à MM. Boyer et Frères.

— Vers 11 h. 30, hier soir, un incendie a éclaté dans l'épicerie de M. Polier, 2270 rue Dufferin. Les pompiers de la caserne No 18 réussirent à éteindre le feu avec quatre extincteurs portatifs avant que les dommages fussent considérables.

L'OUVREURE DES CLASSES

Encore une semaine et nos enfants commenceront leurs classes. Les écoles sous le contrôle de la Commission Scolaire de Montréal ouvriront leurs portes lundi prochain, pour l'inscription des élèves.

Au cours d'une conversation que nous avons eue, ce matin, avec M. J. N. Perrault, directeur général des écoles, ce monsieur nous a dit qu'il n'y aura pas de changement dans le personnel enseignant; tous les mêmes principaux que l'an dernier seront à leur poste encore cette année.

Pendant les vacances, cependant, Montréal s'est enrichi d'une nouvelle maison d'éducation, l'école Salaberry sous le rapport du confort et de l'aménagement.

Le voyage de M. Perrault sera hautement apprécié de tous ceux qui s'intéressent à notre système d'éducation. Il a fait pendant les quelques mois qu'il a duré son absence, des études dont nous ne saurons que profiter.

Le directeur général est à mettre la dernière main à un rapport qu'il soumettra aux membres de la Commission Scolaire, lors d'une prochaine réunion. Nous aurons l'occasion de parler de ce rapport qui ne manquera pas d'être aussi intéressant qu'instructif.

LES TRAVAUX DE LA VOIRIE GRAVE ATTENTAT A POINTE CLAIRE

LA COMMISSION DEMANDERA AU CONSEIL D'ANNULER LES RESOLUTIONS ADOPTEES LE 3 AOUT, DE SORTE QUE LES PROCEDURES EN INJUNCTION TOMBERONT D'ELLES-MEMES.

La Voirie ne fera pas de rapports au conseil au sujet des travaux dans les rues, à la séance de cet après-midi, elle recommandera d'annuler et d'abroger les résolutions de la séance du 3 août au sujet des rapports, qui ont fait l'objet du bref d'injonction.

A sa séance de ce matin, M. Barlow déposa sur la table une masse de rapports recommandant les travaux à la voirie; il y en avait pour au delà de \$200,000. Il déclara en même temps qu'il avait dit qu'il n'y avait plus de cause pour l'injonction. La commission lui demanda de choisir les rues où les travaux étaient les plus urgents, mais au bout d'une heure de travail il revint en disant que cela lui était impossible, que les travaux étaient urgents partout.

La commission a alors décidé de ne pas recommander de pavage. On fera un rapport demandant la suspension des régie 64 et 126, de façon à ce que le conseil puisse abroger et annuler les résolutions adoptées le 3 août au sujet des pavages et de révoquer la suspension de régie 64 et 126.

On pourra recommencer à neuf.

Où; mais on pourra aussi prendre d'autres brefs d'injonction contre tout ce qui voudra faire la faction Giroux.

NAISSANCES ARSELINE — A Montréal, le 24 août 1909, au No 124 rue Berthel, l'épouse de M. Arsenault, une fille baptisée Marie-Jeanne-Annette.

BEILAUGER — A Montréal, le 20 août 1909, au No 142 rue Gifford, l'épouse de M. P. X. Blangier, un fils baptisé Paul-Comte.

FAURIN et mariée, M. et Mme Joseph Aubert, électriciens.

BLAIN — A Montréal, le 21 août 1909, au No 124 rue St-Ferdinand, l'épouse de M. Armande Blain, un fils baptisé Joseph-Faurin.

FAURIN et mariée, M. et Mme Joseph Aubert, électriciens.

BLAIN — A Montréal, le 21 août 1909, au No 124 rue St-Ferdinand, l'épouse de M. Armande Blain, un fils baptisé Joseph-Faurin.

FAURIN et mariée, M. et Mme Joseph Aubert, électriciens.

BLAIN — A Montréal, le 21 août 1909, au No 124 rue St-Ferdinand, l'épouse de M. Armande Blain, un fils baptisé Joseph-Faurin.

L'ECLAIRAGE DE LA VILLE

LA "MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER" ENVOIE SON COMPTE POUR LE MOIS DE JUILLET.

La "Montreal Light, Heat and Power Co." a envoyé ce matin son compte pour l'éclairage des rues pendant le mois de juillet. Le prix pour chaque lampe est sur le même pied que pour les mois précédents, c'est-à-dire qu'il est supérieur à \$90.

Dans sa lettre, la compagnie se plaint amèrement du retard que, d'après elle, la Ville met à la payer. De son côté, la Ville a offert \$60 par lampe et la compagnie ne voulant pas accepter ce prix, a institué des procédures.

Pour avoir insulté les Canadiens-Français, Thomas McMahon, un acteur qui a joué la comédie de mardi au Théâtre Royal, a été condamné à \$10 d'amende ou à deux mois de prison par M. le recorder W. E. R. C. C.

L'insulteur avait été arrêté par le constable Charland, du poste No 6.

BONNE LEÇON A L'INSULTEUR

Pour avoir insulté les Canadiens-Français, Thomas McMahon, un acteur qui a joué la comédie de mardi au Théâtre Royal, a été condamné à \$10 d'amende ou à deux mois de prison par M. le recorder W. E. R. C. C.

L'insulteur avait été arrêté par le constable Charland, du poste No 6.

MARIAGES

GAUTHIER-LAVOIE — Lundi, le 23 août 1909, à l'église paroissiale de St-Philippe de Laprairie, M. Achille Gauthier, conducteur de l'auto, a épousé Mlle Lavoie. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. le Curé L'heureux couple est parti pour un voyage à Halifax. Nos meilleurs vœux d'accomplissement.

CHARETTE — A Montréal, le 22 août 1909, à l'âge de 29 ans et 10 mois, Joseph-Louis-Albert Charette, C. C. plurimérite.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GALIEUX — A Côte St-Michel, le 21 août 1909, à l'âge de 16 ans, 1 mois et 13 jours, Mlle Zéphirine Galieux, fille de M. et Mme Zéphirine Galieux.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GROUX — A l'Hôpital des Incurables, Notre-Dame de la Pitié, le 22 août 1909, à l'âge de 65 ans et 8 mois, Mme Camille Groux, née Maria Barrette.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GRANT — A Pointe St-Charles, le 22 août 1909, à l'âge de 63 ans et 8 mois, Mme Sarah-Anne Laughan, épouse de M. Alex. Grant.

Les funérailles auront lieu mardi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

HAMEL — Au Plan d'Aups, France, le 21 août 1909, à l'âge de 45 ans, M. Hamel, ancien négociant de Québec, ancien résident de Québec.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, le 23 du courant, à 9 heures.

LAHOTTE — A Montréal, le 22 août 1909, à l'âge de 18 ans, 1 mois, Pierre Lahotte, époux de Mlle Marie-Louise Lahotte.

Les funérailles auront lieu mardi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAHAYE — A Montréal, au No 5214 Huntley, le 21 août 1909, à l'âge de 4 mois et 13 jours, M. Charles-Maurice, enfant bien-aimé de M. et Mme Lahaye.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, le 23 du courant, à 9 heures.

LAHOTTE — A Montréal, le 22 août 1909, à l'âge de 18 ans, 1 mois, Pierre Lahotte, époux de Mlle Marie-Louise Lahotte.

Les funérailles auront lieu mardi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAHOTTE — A Montréal, le 22 août 1909, à l'âge de 18 ans, 1 mois, Pierre Lahotte, époux de Mlle Marie-Louise Lahotte.

Les funérailles auront lieu mardi, le 24 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, Mme veuve Gauthier, au No 124 rue St-Jacques, à 14 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, où il y aura service à 15 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAHOTTE — A Montréal, le 22 août 1909, à l'âge de 18 ans, 1 mois, Pierre Lahotte, époux de Mlle Marie-Louise Lahotte.